

COMPOSITION DES JURYS UFR Sciences et Techniques Année universitaire 2018-2019

Le Président de l'Université de Bourgogne

VU le Code de l'Education, notamment article L. 712-2 (5°);

VU l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de Master;

VU l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de Licence, de Licence Professionnelle et de Master ; VU l'arrêté du 18 avril 2017 accréditant l'Université de Bourgogne à délivrer des diplômes nationaux ;

VU la délibération du Conseil d'Administration de l'Université de Bourgogne en date du 17 décembre 2014 prévoyant que les compétences relatives aux jurys d'examen sont exercées par les directeurs des composantes ;

VU le Référentiel commun des études adopté par le Conseil d'Administration de l'Université de Bourgogne le 24 septembre 2018 ;

ARRETE

Article 1:

Le jury du master 2 mention Chimie parcours Qualité, Environnement et Sécurité dans l'Industrie et les services est ainsi constitué pour l'année universitaire 2018-2019

Président(e): Pr. Nadine PIRIO

Membres:

Dr. Jacques ANDRIEU Pr. Jean-Cyrille HIERSO Monsieur Patrice GAILLARD Dr. Jean-Marc SIMON Madame Sophie MORIN Pr. Luc IMHOFF

Article 2:

Le présent arrêté est publié par voie d'affichage papier dans l'enceinte de l'UFR Sciences et Techniques et sur le site internet de l'UFR Sciences et Techniques.

Fait à DIJON, le 13 décembre 2018

Le Directeur de l'UFR Sciences et Techniques

François BLAIS

UNIVERSITÉ DE BOURGOGNE